

**Assemblée générale**

Distr. limitée
18 juin 2008
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Cinquante et unième session
Vienne, 11-20 juin 2008

Projet de rapport**Chapitre II****Additif****F. Espace et société**

1. Conformément au paragraphe 51 de la résolution 62/217 de l'Assemblée générale, le Comité a poursuivi l'examen, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Espace et société", du thème spécial de discussion "L'espace et l'enseignement", suivant le plan de travail qu'il avait adopté à sa quarante-sixième session¹, en 2003.

2. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, du Brésil, du Canada, du Chili, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, de l'Iran (République islamique d'), de l'Italie, du Japon, du Nigéria et de la République arabe syrienne ont prononcé des déclarations au titre de ce point. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de l'ESPI, de la SIPT, de l'UNESCO et de l'UNU.

3. Le Comité a entendu les exposés suivants:

a) "Les activités du comité administratif de la FIA sur l'espace et la société", par M. Heppener (FIA);

b) "L'espace et les applications sociétales dans le contexte indien", par S. A. Bhaskaranarayana (Inde);

c) "L'enseignement des techniques spatiales en Indonésie", par E. S. Adiningsih (Indonésie);

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 20 (A/58/20)*, par. 239; et *ibid.*, *soixante et unième session, Supplément n° 20 (A/61/20 et Corr.1)*, par. 245 et 260.



d) “L’Année internationale de la planète Terre”, par W. Janoschek (Année internationale de la planète Terre);

e) “Le programme d’astronautes coréen”, par N. Choe (République de Corée).

4. À la 593^e séance, le 18 juin 2008, la Directrice du Bureau des affaires spatiales a fait une présentation sur le programme de formation et de renforcement des capacités du Bureau.

5. Le Comité a noté que le Programme d’éducation spatiale de l’UNESCO visait à donner une plus grande place aux sujets et disciplines concernant l’espace dans les écoles et les universités, en particulier dans les pays en développement, et à sensibiliser le grand public aux bienfaits des techniques spatiales pour le développement social, économique et culturel. Il a noté que l’UNESCO était l’institution chef de file des Nations Unies pour la Décennie des Nations Unies pour l’éducation en vue du développement durable (2005-2014).

6. Le Comité a noté qu’un certain nombre d’initiatives et d’activités éducatives nationales visaient à utiliser des contenus, des matériels et des applications spécifiques des activités spatiales pour former des étudiants et des enseignants et sensibiliser le grand public à des questions liées à l’espace. Il s’agissait notamment des initiatives et activités du programme Angkasawan et des programmes de sensibilisation à l’espace de la Malaisie; de celles de la Commission nationale des activités spatiales (CONAE) et de l’Institut Mario Gulich des hautes études spatiales, tous deux argentins; de l’Agence spatiale brésilienne et de la Société brésilienne pour le progrès de la science; de l’Agence spatiale canadienne; de l’Agence spatiale iranienne; de l’Agence spatiale italienne; de l’Organisation de la République arabe syrienne pour la télédétection; du Centre national de formation spatiale de l’Agence japonaise d’exploration aérospatiale; de l’Agence nationale nigériane pour la recherche-développement dans le domaine spatial et du Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales affilié à l’ONU – en langue anglaise, également basé au Nigéria; et des programmes Educator Astronaut et Explorer Schools de la NASA, ainsi que des programmes de formation administrés par l’Académie des sciences, des techniques, des mathématiques et de l’aérospatiale des États-Unis.

7. Le Comité a pris note des opportunités offertes par certaines universités nationales, notamment des possibilités de formation pratique pour les étudiants des universités et les diplômés en sciences spatiales et génie spatial. À cet égard, le Comité a pris note des activités entreprises par l’intermédiaire de l’International Space Education Board (ISEB), initiative commune de l’Agence spatiale canadienne, de l’ESA, de l’Agence japonaise d’exploration aérospatiale et de la NASA qui a été lancée en 2005, ainsi que par le University Space Engineering Consortium (UNISEC).

8. Le Comité a noté qu’un certain nombre d’initiatives nationales de téléenseignement fournissaient aux enseignants et aux étudiants à tous les niveaux, y compris dans les régions reculées, un enseignement de grande qualité grâce aux ressources didactiques les plus récentes, à la formation professionnelle, à la formation des enseignants et à l’éducation des adultes.

9. Le Comité a noté que les données spatiales et des services tels que la télédétection et les télécommunications amélioreraient la vie des gens dans le monde entier, y compris dans des zones reculées ou rurales. Il a également noté l'importance des applications des technologies spatiales dans de nombreux domaines tels que l'éducation à distance, la gestion des ressources en eau, les prévisions météorologiques et les pêches, et a pris note, à cet égard, du mécanisme de services à guichet unique introduit par l'Organisation indienne de recherche spatiale dans le cadre des centres communaux de ressources ainsi que des microstations mises en place par l'Afrique du Sud.
10. Le Comité a pris note des activités déployées au niveau régional pour renforcer les capacités par la formation théorique et pratique aux applications des sciences et des techniques spatiales en vue du développement durable, notamment des réalisations du Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales en langue anglaise (ARCSSTE-E), du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales (APRSAF) et du Secrétariat temporaire de la cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques.
11. Le Comité a noté avec satisfaction que les agences spatiales et les organisations internationales, dans le monde entier, mettaient en place un grand nombre d'activités de formation et d'information ainsi que de programmes pour les enfants, les adolescents et le grand public, afin de sensibiliser aux bienfaits des sciences et des techniques spatiales et d'encourager les enfants à envisager des carrières dans les domaines des mathématiques et des sciences.
12. Le Comité a noté le rôle joué par la Station spatiale internationale en matière de sensibilisation et d'échange avec les établissements d'enseignement dans le monde entier.
13. Il a noté que la Semaine mondiale de l'espace, célébrée du 4 au 10 octobre chaque année, en application de la résolution 54/68 de l'Assemblée générale en date du 6 décembre 1999, contribuait au développement de l'enseignement des sciences spatiales et aidait à sensibiliser le public, en particulier les jeunes, aux questions spatiales.
14. Du point de vue du Comité, le partage des connaissances et des réalisations scientifiques et techniques concernant les activités spatiales serait bénéfique pour les générations futures.
15. Le point de vue a été exprimé que l'analphabétisme et les lacunes en matière d'éducation continuaient de poser de gros problèmes pour les pays en développement et que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales devrait mettre davantage l'accent sur l'appui à la formation théorique et pratique pour le renforcement des capacités dans les pays en développement et sur le renforcement de la coopération internationale.
16. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait chercher des solutions au manque de chercheurs, de mathématiciens et d'ingénieurs auquel les pays tant développés qu'en développement feraient face ces dix prochaines années.
17. Le point de vue a été exprimé qu'il fallait inciter les États à améliorer la diffusion de matériels pédagogiques relatifs à l'espace afin de sensibiliser davantage le public à l'importance des techniques spatiales aux fins du développement durable.

18. Le point de vue a été exprimé qu'il serait peut-être utile de cerner quelques domaines prioritaires, au-delà de l'échange d'informations, dans lesquels la coopération internationale en matière d'enseignement des sciences et techniques spatiales pourrait être renforcée, en déterminant, par exemple, selon quelles modalités les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU pourraient servir le point de contact régional pour la formation des enseignants du primaire et du secondaire à l'utilisation de matériels relatifs à l'espace dans leurs cours. Cette délégation a ajouté que les domaines prioritaires que le Comité recenserait pourraient ensuite être retenus comme thèmes spéciaux au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Espace et société" ou lors de colloques qui se tiendraient en marge de futures sessions.

19. Le point de vue a été exprimé que les études de l'ESPI sur les questions politiques liées à l'exploration et aux utilisations de l'espace présentaient un grand intérêt, et cette délégation a engagé l'Institut à étendre le champ de celles-ci à l'Amérique latine.

20. Le Comité a noté que, dans sa résolution 62/200 du 19 décembre 2007, l'Assemblée générale avait proclamé 2009 Année internationale de l'astronomie et que plusieurs États prévoyaient à cette occasion de mettre en avant l'importance des applications des sciences et techniques spatiales. Il a été informé que ces initiatives seraient présentées à la quarante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique.

21. Le Comité est convenu qu'étant donné l'importance du thème "L'espace et l'enseignement", il en poursuivrait l'examen à sa cinquante-deuxième session, en 2009.

G. L'espace et l'eau

22. En application du paragraphe 52 de la résolution 62/217 de l'Assemblée générale, le Comité a poursuivi l'examen du point de l'ordre du jour intitulé "L'espace et l'eau".

23. Les représentants de l'Algérie, de l'Argentine, du Brésil, de la Chine, de l'Espagne, des États-Unis, de l'Inde, de l'Iraq et du Japon ont prononcé des déclarations au titre de ce point.

24. Le Comité a entendu les exposés suivants:

a) "La perspective de l'espace sur les eaux océaniques et intérieures", par A. Neumann (Allemagne);

b) "L'eau pour la subsistance et la stratégie d'aménagement des bassins versants ayant recours à l'espace" par S. K. Shivakumar (Inde).

25. Le Comité a noté la diversité des questions liées à l'eau, qui allaient de l'insuffisance de ressources en eau pour la vie des populations et la production alimentaire aux inondations et destructions causées par sa surabondance. Les techniques spatiales et leurs applications offraient de plus en plus de possibilités d'obtenir des informations utiles à la recherche scientifique sur ces questions, à l'adoption de pratiques de gestion de l'eau rationnelles et à la prise de décisions.

26. Le Comité a constaté qu'un grand nombre de plates-formes spatiales, dont certaines étaient encore en cours de construction ou simplement de conception, étaient destinées à l'étude de questions liées à l'eau. Les données recueillies grâce à elles étaient très susceptibles de donner lieu à une application plus large des techniques spatiales dans ce domaine.

27. Le Comité a pris acte de diverses activités menées aux plans national, régional et international, dont l'Initiative Canada-Iraq sur les zones marécageuses, le Centre international sur les risques liés à l'eau et leur gestion, le Réseau international des crues, le Système mondial d'alerte en cas d'inondation, le programme conjoint Algérie-Jamahiriya arabe lybienne-Tunisie de surveillance des sources en eau dans le Sahara, la Mission nationale Rajiv Gandhi de gestion de l'eau potable au moyen de produits d'observation de la Terre obtenus grâce au système indien de satellites de télédétection, le projet "Sentinel-Asia", l'Initiative TIGER (Terrestrial Initiative of Global Environmental Research) de l'ESA, qui vise l'Afrique et qui est menée en coopération avec l'UNESCO, et les contributions du Réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO) concernant l'eau en tant que domaine dans lequel l'observation de la Terre bénéficie à la société.

28. Le Comité a relevé qu'il avait récemment été découvert que le cycle global de l'eau avait des effets directs sur les précipitations et la gestion des ressources en eau à l'échelle nationale et régionale. Il était donc crucial de mieux étudier ce cycle grâce à des observations depuis l'espace et sur Terre pour être en mesure d'en prévoir l'évolution et améliorer la qualité de vie des populations. Les observations du cycle global de l'eau et les données ainsi obtenues pourraient trouver une utilisation pratique dans les prévisions météorologiques au jour le jour, la gestion des cours d'eau et les systèmes de production alimentaire.

29. Le Comité a observé que les techniques spatiales, combinées à d'autres, pouvaient aider à surveiller les inondations et à en atténuer les effets, et à faire plus tôt des prévisions plus exactes. Ainsi, les techniques spatiales avaient été très utiles pour suivre la formation de "lacs sismiques" après le séisme qui avait secoué la province chinoise du Sichuan en mai 2008 et mis en danger la vie de millions de personnes.

30. Le Comité a remercié l'Arabie saoudite pour le concours qu'elle avait apporté à la Conférence internationale sur l'utilisation des techniques spatiales aux fins de la gestion de l'eau organisée par l'ONU, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Gouvernement saoudien et tenue à Riyad du 15 au 19 mars 2008. Il a noté l'institution du prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz pour l'eau, qui contribuait grandement à faire avancer la problématique de l'eau au niveau mondial. Il a aussi noté que les applications des techniques spatiales seraient le thème de l'un des quatre "prix spéciaux" qui seraient décernés lors de la quatrième campagne (2008-2010).

31. Le Comité est convenu de poursuivre l'examen de ce point à sa cinquante-deuxième session, en 2009.

H. Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable

32. Conformément à l'accord auquel est parvenu le Comité à sa quarante-neuvième session, et que l'Assemblée générale a approuvé au paragraphe 54 de sa résolution 62/217, le Comité a examiné ce point dans le cadre d'un plan de travail pluriannuel². Selon ce plan, le Comité devait entendre à sa cinquante et unième session des présentations d'experts sur les expériences de mise en place d'infrastructures nationales appropriées pour la collecte, le traitement et l'application de données géospatiales de source spatiale, y compris la formation des ressources humaines, l'infrastructure technique et les besoins financiers, et les arrangements institutionnels.

33. Les représentants de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de la Colombie, des États-Unis, de la Hongrie, de l'Iran (République islamique d'), du Japon, du Nigéria et de la République arabe syrienne ont prononcé des déclarations au titre de ce point. Une déclaration a également été faite par le représentant du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), au nom du Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique.

34. Le Comité a entendu les exposés suivants:

a) "L'infrastructure de données géospatiales de l'ONU à l'heure des partenariats", par S. Ulgen (OCHA);

b) "L'utilisation des données géospatiales pour le développement durable dans le contexte indien", par S. K. Radhakrishnan (Inde);

c) "La collaboration nationale et internationale dans l'utilisation des données géospatiales pour le développement durable au Nigéria", par J. Akinyede (Nigéria);

d) "L'accélération de la mise en place d'une infrastructure de données géospatiales indonésienne", par A. Santoso (Indonésie).

35. Le Comité a noté qu'un certain nombre d'initiatives nationales, régionales et mondiales portaient sur des questions relatives à l'utilisation de données géospatiales d'origine spatiale pour le développement durable.

36. Le Comité a également noté que, par l'intermédiaire de l'Infrastructure mondiale de données spatiales, la communauté internationale pouvait échanger des données d'expérience sur la mise en place d'une infrastructure de données spatiales et que de nombreux pays africains avaient directement bénéficié du programme de microfinancement créé dans ce cadre. Il a aussi pris note du Système régional méso-américain de visualisation et de surveillance (SERVIR) de la NASA, implanté à Panama et destiné à surveiller l'environnement, à améliorer l'utilisation des sols et les pratiques agricoles, et à aider les responsables locaux à réagir plus vite en cas de

² Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 20 (A/61/20), par. 301 à 303; *ibid.*, soixante-deuxième session, Supplément n° 20 (A/62/20), par. 265 et 281.

catastrophe naturelle. Vu le succès du projet SERVIR en Amérique centrale, une antenne africaine était en passe d'être créée à Nairobi.

37. Le Comité a pris note de la mise en place d'infrastructures nationales de données géospatiales (NSDI) et de politiques nationales en matière d'information géographique dans plusieurs États Membres.

38. Le Comité a constaté que des avancées avaient été faites concernant les politiques d'accès mondial aux données et l'accès aux données géospatiales, gracieusement ou à un prix symbolique. Le Service géologique des États-Unis envisageait de fournir gratuitement à la communauté internationale un accès électronique à toutes les images Landsat détenues dans les archives nationales placées sous sa responsabilité et regroupant toutes les images mondiales depuis Landsat-1, lancé en 1972. D'ici à février 2009, toute image archivée sélectionnée par un utilisateur sera automatiquement transformée en un produit standard et préparée pour être envoyée électroniquement. Le Comité a observé que des politiques d'accès ouvert aux données étaient aussi prévues dans le cadre d'autres missions satellite en cours ou prévues.

39. Le Comité a noté que GEONETCast, système quasi-mondial de diffusion en temps quasi-réel de données environnementales obtenues par satellite, mis au point dans le cadre du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO), offrait d'intéressantes possibilités de résorber l'engorgement au stade de la diffusion de données, parce qu'il pourrait, grâce au recours à des stations de réception de faible coût, faciliter l'accès à un large éventail de données et s'adresser aux utilisateurs des pays en développement qui ne disposent, au mieux, que d'un accès limité à l'Internet.

40. Le Comité a pris acte des progrès réalisés par le Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique dans le développement de l'infrastructure de données géospatiales. Il a constaté que des bureaux nationaux de coordination avaient été créés en Espagne, en Hongrie, aux Pays-Bas et en République tchèque. Il s'est félicité de l'évolution de l'infrastructure et a invité le Secrétariat du Groupe de travail à lui rendre compte des progrès réalisés à sa cinquante-deuxième session, en 2009.

41. Le Comité a remarqué que l'utilisation en temps voulu de données géospatiales d'origine spatiale de grande qualité aux fins du développement durable présentait un grand intérêt pour l'agriculture, l'évaluation de la déforestation, la surveillance des catastrophes et des sécheresses, et l'aménagement des terres. Si cet intérêt était largement reconnu, il fallait toutefois encore renforcer les capacités de nombreux pays pour que les données géospatiales puissent être exploitées au mieux. Le Comité a noté que de nombreux États membres participaient à de telles activités de renforcement des capacités.

42. Le point de vue a été exprimé que l'accès libre aux données et les logiciels libres représentaient la meilleure approche pour conjuguer les efforts des pays développés et des pays en développement pour promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable.

43. Le Comité a noté que, conformément au plan de travail pluriannuel dont il était convenu à sa quarante-neuvième session, il procéderait à sa cinquante-deuxième session à une évaluation des activités menées au sein du système des Nations Unies qui concernaient directement l'utilisation d'informations géospatiales

de source spatiale pour le développement durable, et à un examen des moyens de mettre en évidence les liens qui existaient entre ces activités et de leur assurer une reconnaissance internationale plus affirmée. Il a également rappelé que, d'après ce plan, il établirait un rapport contenant des recommandations sur les moyens de promouvoir la coopération internationale en vue de renforcer les infrastructures nationales pour qu'elles utilisent les données géospatiales de source spatiale.

44. Le Comité a demandé au Secrétariat d'établir un résumé des débats de 2007 et 2008 sur ce point de l'ordre du jour, pour examen à sa cinquante-deuxième session, en 2009, et d'inclure des renseignements sur les activités entreprises au sein du système des Nations Unies qui étaient directement liées à l'utilisation d'informations géospatiales de source spatiale pour le développement durable.
